

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071149681

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

71496413

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 1 sur 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1 - IDENTIFICATION****Identificateur du produit** : **Isopropyl alcohol 70%****Code(s) produit** : 30070**Utilisation du produit** : Alcool à friction.**Famille chimique** : Solution d'alcool.**Nom et adresse du fournisseur** :**Nom et adresse du fabricant** :**A.R. Medicom Inc**1200 55th Avenue
Montreal, QC, Canada
H8T 3J8**Référez-vous au fournisseur****Numéros de Téléphone d'Information** : (514) 636-6262 ou (800) 308-6589**24 heures Numéro de téléphone d'urgence** : (613) 996-6666 (CANUTEC)**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification : Informations SIMDUT : Ce produit est un produit contrôlé par le SIMDUT. Répond à un ou plusieurs des critères d'un produit contrôlé prévus dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada. Classification du SIMDUT :
Classe B2 (Liquides inflammables).
Classe D2B (Matières causant d'autres effets toxiques, Matériau toxique).

OSHA : Ce matériau est classé comme dangereux selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse :
Liquide inflammable ;
Danger aigu pour la santé ;
Danger chronique pour la santé.

Présentation des situations d'urgence : Liquide incolore transparent. Odeur d'alcool.
Avertissement ! Vapeur et liquide inflammables. La vapeur peut provoquer l'embrassement éclair ! Peut être nocif ou fatal si ingéré. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Peut être nocif si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et d'autres symptômes de dépression du système nerveux central. Provoque une irritation des yeux. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un dessèchement et une irritation. Une surexposition prolongée peut causer des effets sur le foie et les reins.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :**Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**

- Inhalation* : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.
- Peau* : Le contact direct avec la peau peut causer une irritation légère ou légère transitoire. Peut être absorbé par la peau.
- Yeux* : Peut causer une irritation modérée à grave.
- Ingestion* : Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. Le matériau est un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons pendant la déglutition ou les vomissements ultérieurs peut provoquer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Effets de l'exposition (chronique) à long terme

- : Un contact prolongé avec la peau peut causer une dermatite (éruption cutanée), caractérisée par une peau rouge, sèche et qui démange. Une surexposition

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 2 sur 8

- prolongée peut causer des effets sur le foie et les reins.
- Statut cancérigène** : Voir les INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES, Section 11.
- Risques supplémentaires pour la santé** : Voir les INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES, Section 11.
- Effets potentiels sur l'environnement** : Voir les INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES, Section 12.
- :

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Ingrédients	N° CAS	Poids %
Isopropanol	67-63-0	70

SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Garder au chaud et dans un endroit calme. Si la respiration est difficile, faire administrer de l'oxygène uniquement par du personnel médical qualifié. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter rapidement un médecin. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Si des vomissements se produisent spontanément, garder la tête de la victime baissée (vers l'avant) pour réduire le risque d'aspiration. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin / des conseils.
- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Ce produit est un dépresseur du SNC

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Vapeur et liquide inflammables. S'enflamme en cas d'exposition à la chaleur, aux flammes et à d'autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans des zones confinées et basses. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable et provoquer un retour de flamme vers une source d'inflammation. Les contenants fermés peut se rupture si exposé à une chaleur excessive ou à une flamme en raison d'une accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide inflammable Classe 1B

Propriétés comburantes

- : Aucun connu.

Données d'explosivité : Sensibilité aux impacts mécaniques / décharge statique

- : Ne devrait pas être sensible aux impacts mécaniques. Peut être sensible aux décharges statiques. Les vapeurs dans la plage d'inflammabilité peuvent être enflammées par une décharge statique d'énergie suffisante.

Moyens d'extinction appropriés

- : Poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone et brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau, peuvent propager des matériaux en combustion.

Procédures/équipements spéciales de lutte contre les incendies

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive. Sortir les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut se faire sans danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau pulvérisée utilisée à des fins de refroidissement.

Produits de combustion dangereux

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 3 sur 8

Classement NFPA	: Oxydes de carbone; Autres composés organiques non identifiés.			
	0 - Minimal	1 - Léger	2 - Modéré	3 - Sérieux
	: Santé : 1	Inflammabilité: 3	Instabilité : 0	Dangers spéciaux : Aucun

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

- Précautions individuelles** : Limitez l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Tenir tout le personnel au vent et à l'écart du déversement/rejet. Les personnes impliquées dans le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Reportez-vous aux mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
- Précautions environnementales** : Assurez-vous que le produit déversé ne pénètre pas dans les drains, les égouts, les cours d'eau ou les espaces confinés.
- Intervention/nettoyage en cas de déversement** : Éliminer toute source d'allumage. Ventiler la zone de dégagement. Arrêter le déversement à la source si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement anti-étincelles lors du processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide renversé avec une matière absorbante inerte non combustible (par ex. du sable), puis placer le matériau absorbant dans un récipient pour une élimination ultérieure (voir la section 13). Aviser les autorités compétentes au besoin.
- Matériaux interdits** : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles, tels que la sciure de bois.
- Procédures d'intervention spéciales en cas de déversement** : If a spill/release in excess of the EPA reportable quantity is made into the environment, immediately notify the national response center in the United States (phone: 1-800-424-8802).
U.S. CERCLA Quantité à déclarer (RQ) : Aucun à signaler

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Procédures de manipulation de sécurité** : Porter un équipement de protection chimiquement résistant lors de la manipulation. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Mettre à la terre tout l'équipement pendant la manipulation. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec un agent oxydant forts. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Les contenants vides retiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) produit et peuvent présenter un danger. Ne pas couper, souder, percer ou meuler sur ou à proximité de ce conteneur. Ne pas utiliser de pression pour vider les fûts.
- Exigences de stockage** : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Conserver à l'écart des matières incompatibles et à l'abri de la lumière directe du soleil. La zone de stockage doit être clairement identifiée, dégagée de toute obstruction et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Ne pas fumer dans la zone. Inspecter périodiquement les dommages ou les fuites.
- Matériaux incompatibles** : Agents comburants; Acides; Métaux alcalins
- Matériaux d'emballage spéciaux** : Toujours conserver dans des contenants faits des mêmes matériaux que le contenant d'origine.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition</u>	<u>ACGIH VLS</u>		<u>OSHA LEP</u>	
	<u>MPT</u>	<u>LECT</u>	<u>LEP</u>	<u>LECT</u>
<u>Ingrédients</u>				
Isopropanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	Non disponible

- Mesures de ventilation et d'ingénierie** : Ne pas utiliser dans un espaces fermés ou confinées. Utiliser une ventilation générale ou locale pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées.
- Protection respiratoire** : Utiliser un respirateur complet approuvé par NIOSH/MSHA avec une cartouche contre

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 4 sur 8

- les vapeurs organiques si la limite d'exposition recommandée est dépassée. Il convient de demander conseil à des experts en matière de protection respiratoire. Les respirateurs doivent être sélectionnés en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Gants résistants aux solvants. Il convient de demander conseil aux fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Des lunettes anti-éclaboussures chimiques sont recommandées. Ne pas porter de lentilles de contact. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autres équipements de protection** : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans la zone de travail immédiate. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable doit être portée. Retirer et laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
- Considérations d'hygiène générales** : Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser de produits cosmétiques pendant que vous travaillez avec ce produit. À la fin des travaux, se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide.	Apparence	: Liquide incolore transparent.
Odeur	: Odeur d'alcool.	Seuil d'odeur	: 40 à 200 ppm
pH	: Non disponible		
Point d'ébullition	: 82,1 °C (180 °F)	Gravité spécifique	: 0,876
Point de fusion / point de congélation	: - 26,7 °C (- 16,1 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	
			: Se sépare de l'huile
Pression de vapeur (mmHg à 20 °C / 68 °F)		Solubilité dans l'eau	: Totale
	: 4,40 kPa à 20°C		
Densité de vapeur (Air = 1)	: 2,1	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	
			: 2,3
Composés organiques volatils (COV)		Volatils (% en poids)	: 100%
	: Non disponible		
Point d'éclair	: 21 °C (70 °F)	Température d'auto-inflammation	: 399 °C (750 °F)
Méthode du point d'éclair	: Système fermé Tag	Limite d'inflammabilité supérieure (% en vol.)	: 12,0%
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 2,5%	Retour de flamme observé	: Sans objet
Longueur de projection de flamme	: Sans objet		
Viscosité	: Non disponible		
Pression absolue du conteneur	: Sans objet		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable aux températures et pressions ambiantes. Les contenants fermés peuvent accumuler de la pression en cas d'exposition à la chaleur et à aux flammes. Peut libérer des peroxydes lors d'une exposition à la lumière et à l'air, ou au contact avec des matières incompatibles. Le taux de formation de peroxyde n'est pas connu.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles
- Matériaux à éviter et incompatibilité** : Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour plus de détails.
- Produits de décomposition dangereux** : Peroxydes. Reportez-vous à la section 5 pour plus d'informations sur les « Produits de combustion dangereux ».

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 5 sur 8

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central. Foie; Reins.
- Voies d'exposition** : *Inhalation:* OUI *Absorption par la peau :* OUI *Peau et yeux :* OUI *Ingestion:* OUI
- Données toxicologiques** : Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir ci-dessous pour les données sur la toxicité aiguë des ingrédients individuels.

<u>Ingrédients</u>	<u>CL50 (4 heures)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Orale, Rat)</u>	<u>(Lapin, dermique)</u>
Isopropanol	17000 ppm	4720 mg/kg	12890 mg/kg

- Statut cancérigène** : Aucun composant n'est répertorié comme cancérigène par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA ou le NTP.
- Effets sur la reproduction** : Ne devrait pas causer d'effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Ce produit contient Isopropanol. L'isopropanol n'est plus considérée comme une toxine pour le développement. Des effets tératogènes/fœtotoxiques ont été observés chez les animaux, mais les effets ont été observés en présence de toxicité maternelle ou à des concentrations où une toxicité maternelle est attendue.
- Mutagénicité** : Ne devrait pas être mutagène chez l'homme.
- Épidémiologie** : Non disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Ne devrait pas être un sensibilisant cutané ou respiratoire.
- Matières synergiques** : Non disponible
- Irritation** : Irritant modéré à sévère pour les yeux. Légère irritant de la peau.
- Autres dangers importants** : La dépression du système nerveux central peut résulter d'expositions extrêmes.
- Conditions aggravées par une surexposition** : Troubles oculaires, cutanés, respiratoires, foie, reins et du système nerveux central préexistants.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ou à être déposé là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface.
La toxicité aiguë de l'isopropanol est (OECD SIDS) :
Toxicité pour le poisson - CL50/96 heures/Pimephales promelas = 9640 mg/L
Toxicité pour la daphnia - EC50/24heures/Daphnia magna (Puce d'eau) = > 10000 mg/L
- Mobilité** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Persistence** : L'isopropanol est considéré comme facilement biodégradable.
- Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Autres effets néfastes sur l'environnement** : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

- Manipulation pour l'élimination** : Manipuler les déchets selon les recommandations de la section 7. Ne pas couper, souder, percer ou meuler sur ou à proximité de ce conteneur.
- Méthodes d'élimination** : Une mauvaise élimination peut causer des dommages à l'environnement. Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales. Contacter votre agence environnementale locale, étatique, provinciale ou fédérale pour connaître les règles spécifiques.
- RCRA** : Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut répondre aux



Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 6 sur 8

critères de déchet dangereux tel que défini par RCRA, Titre 40 CFR 261. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la bonne méthode d'identification et d'élimination des déchets. Pour l'élimination des matériaux inutilisés ou des déchets, consulter les agences environnementales locales, étatiques et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Informations réglementaires	N° UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquetage
TMD	UN 1219	SOLUTION ISOPROPANOL	3	II	
Informations supplémentaires sur le TMD	Peut être expédié en QUANTITÉ LIMITÉE lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 1,0 litre, dans des emballages ne dépassant pas 30 kg de masse brute. Dans le cadre du RTMD, voir la Section 1.17 pour obtenir des informations supplémentaires sur l'exemption, si une expédition a lieu en vertu de cette exemption.				
49CFR/DOT	UN 1219	SOLUTION ISOPROPANOL	3	II	
49CFR/DOT Informations supplémentaires	Peut être expédié en QUANTITÉ LIMITÉE lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 1,0 litre, dans des emballages ne dépassant pas 30 kg de masse brute. Reportez-vous à 49 CFR Section 173.150.				

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations fédérales américaines :

TSCA : Tous les ingrédients répertoriés apparaissent dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à déclarer CERCLA (RQ) (40 CFR 117.302) : Aucun à signaler

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Aucune substance extrêmement dangereuse n'est présente dans cette matière.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences MSDS, 40 CFR 370 Classes de danger : Danger d'incendie ; Danger aigu pour la santé. Danger chronique pour la santé. En vertu des articles 311 et 312 de la SARA, l'EPA a établi des quantités seuils pour la déclaration des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres pour la quantité de planification de seuil (TPQ), selon la valeur la plus basse, pour les substances extrêmement dangereuses, et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce produit peut être soumis aux exigences de notification SARA, car il contient des composants chimiques toxiques présents au-delà de leurs concentrations minimales. Ce produit contient : Isopropanol.

Lois des États-Unis sur le droit à l'information :

Proposition 65 de la Californie : À notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou nuire à la reproduction.

Autres États-Unis Énoncez les listes de « droit de savoir » : Les produits chimiques suivants sont spécifiquement répertoriés par les États individuels : Isopropanol (CA, MA MN, NJ, PA, RI).

Informations SIMDUT : Reportez-vous à la section 2 pour une classification SIMDUT pour ce produit.

Informations sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (LIS).

Informations internationales :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page 7 sur 8

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Classement HMIS : * - Danger chronique 0 - Minimal 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux
Santé - *2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0

Légende :

- ACGIH : Conférence américaine indépendante des hygiénistes industriels gouvernementaux (NCGIH)
- CA : California
- N° CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA : Loi de 1980 sur la réponse environnementale complète, l'indemnisation et la responsabilité (CERCLA)
- CFR : Code des règlements fédéraux
- SNC : Système nerveux central
- DOT : Département américain du transport
- HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
- HSDB: Banque de données sur les substances dangereuses
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- LC: Concentration létale
- LD : Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN : Minnesota
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- N/Ap : Sans objet
- N/Av : Non disponible
- NFPA : Agence américaine de protection contre les incendies
- NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ : New Jersey
- NTP : Programme américain de toxicovigilance
- OSHA : Occupational Safety And Health Administration
- PA : Pennsylvania
- LEP : Limite d'exposition autorisée
- RCRA : Resource Conservation and Recovery Act [Loi sur la conservation et la remise en état des ressources]
- RI : Rhode Island
- RTECS : Registre des effets toxiques des substances chimiques
- SARA : Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement
- LECT : Limite d'exposition à court terme
- TMD : Loi et règlements sur le transport des marchandises dangereuses du Canada
- VLS : Valeurs limites du seuil
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- SIMDUT : Système d'identification sur les matériaux dangereux sur les lieux de travail

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2012
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, searched 2012
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb databases (Chempendium, HSDB and RTECs). (2012)
4. Fiches de données de sécurité du matériel du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists (July 2011)
6. California Proposition 65 List (16 March 2012)

<p>Préparé pour : A.R. Medicom Inc 1200 55th Avenue Montreal, QC, Canada, H8T 3J8 Téléphone : (514) 636-6262 Adressez toutes vos demandes à : A.R. Medicom Inc</p>	
<p>Préparé par : ICC The Compliance Center Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par ICC The Compliance Center Inc en utilisant les informations fournies par / obtenues auprès d'A.R. Medicom Inc et le service d'information Web du CCOHS'. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont proposées pour votre considération et vos conseils lorsque vous êtes exposé à ce produit. ICC The Compliance Center

Isopropyl alcohol 70%

Date de préparation de la fiche signalétique (jj/mm/aaaa) : 05/08/2012

Page **8** sur **8**

Inc and A.R. Medicom Inc décline expressément toutes les garanties expresses ou implicites et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données de cette fiche signalétique ne s'appliquent pas à une utilisation avec tout autre produit ou dans tout autre processus.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être modifiée ou altérée de quelque manière que ce soit sans la connaissance et l'autorisation expresses d'ICC, The Compliance Center Inc et A.R. Medicom Inc.

Date de préparation (jj/mm/aaaa)

: 05/08/2012

FIN DU DOCUMENT